

MAIRIE
33820 SAINT AUBIN DE BLAYE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-39

Nombre de conseillers

en exercice : **12**

présents : **11**

votants : **11**

OBJET :

REFECTION DE LA DALLE NANTAISE A LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Date de convocation du Conseil : **10 juin 2024**

Affichée le : **10 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le : **18 juin 2024**

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT AUBIN DE BLAYE** dûment convoqué, s'est réuni à la mairie,

sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE**.

Présents : **Mmes BARRERO Annette, BERNARD Magali, HALLER Sandrine, MEYNARD Amélie.**
Mrs ATTAL Frédéric, BERNARD Dominique, DUBERGEY Jacques, HALLER Lionel,
REureau Damien, OVIDE Arnaud, POTY Michel.

Absente : **Mme TYBULE Marie-Joe**

Mr Le Maire rapporte que la Commission Bâtiments du 08 avril 2024, avait retenu l'urgence de réaliser des travaux sur la toiture de la Maison des Associations. Lors de fortes pluies, la dalle nantaise côté Nord monte en charge et déborde dans le plafond de la salle, dû à un affaissement de son support.

Deux devis sont proposés pour réaliser les travaux de rénovation de ce bien :

- SAS CLEMENT de Reignac pour un montant de 3652.80 euros TTC
- SARL PIED de Berson pour un montant de 8620.15 euros TTC

Le Conseil Municipal, après délibération,

- ACCEPTE et VALIDE à l'unanimité le devis de la SAS CLEMENT
- AUTORISE Mr Le Maire à signer le devis d'un montant de 3625.80 euros TTC et d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

ID : 033-213303746-20240618-2024_39-DE



Pour copie conforme
Le 18 juin 2024

**Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le :**

Le secrétaire de séance
Annette BARRERO

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Annette Barrero', written over a horizontal line.

Le Maire
Arnaud OVIDE

